

LE QUOTIENT Q.a.d.

Quotient aménagement et développement

$$\text{Q.a.d.} = \frac{\text{Charges sociales (ligne FZ)}}{\text{Chiffre d'affaires (C.A.) (ligne FL)}} \%$$

Ligne FL et ligne FZ du compte de résultat de l'exercice - Déclaration DGI 2052

Le Quotient Q.a.d. est JUSTE, MODERNE et EFFICACE

NOUVELLE TAXE PROFESSIONNELLE

en % du chiffre d'affaires HT diminué de la totalité des salaires et charges sur salaires.

**PLUS ON FAIT DE CHIFFRE D'AFFAIRES, PLUS ON PAIE ;
PLUS IL Y A D'EMPLOIS, MOINS ON PAIE.**

SÉCURITÉ SOCIALE

**Barrot pour un autre mode
de calcul**

des cotisations patronales

(FIGARO 18/10/95)

Le ministre du Travail a lancé à Strasbourg l'idée d'un nouveau mode de calcul des cotisations sociales des entreprises, prenant en compte le chiffre d'affaires réalisé et non plus la seule masse salariale. « On se rend compte, a dit Jacques Barrot, que certaines entreprises se sont beaucoup automatisées pour essayer pratiquement de s'exonérer d'une grande partie des charges ». Ce dispositif « correctif » et « moralisateur à la marge » pourrait être fondé sur un ratio chiffre d'affaires/cotisations versées. « Lorsque l'écart deviendrait trop grand, on introduirait une petite modification qui ferait en sorte qu'une entreprise qui fait un très gros chiffre d'affaires sans employer grand monde participe un petit peu plus au financement de la protection sociale », a-t-il précisé.

M. Jacques BARROT, 1e 17/10/95

Fiscalité ■ Les micro-entreprises montent au créneau

TD
26.9.96

Une organisation de création récente, le SDI (Syndicat des indépendants), qui revendique 25.000 adhérents, patrons de très petites affaires du commerce, de l'artisanat ou des services, est à l'origine d'une proposition de loi qui a été déposée sur le bureau de l'Assemblée et du Sénat. Elle est présentée par le député non inscrit de la Vendée Bruno Retailleau et a déjà reçu le soutien d'une quarantaine de députés de la majorité. Ce projet de loi met l'accent sur le volet fiscal en proposant une ré-

forme de la taxe professionnelle qui consisterait à changer totalement son assiette actuelle en la remplaçant par le chiffre d'affaires minoré de la masse salariale. « En choisissant une large assiette et un taux bas, avec allègement en fonction des salaires distribués, on va dans le bon sens, celui qui crée une dynamique en matière d'emplois », explique le député. Autre revendication : la suppression de l'impôt sur les bénéfices pour les sociétés de moins de dix salariés.